

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
du 15 avril 2024 à 19 heures

Président de séance : Madame Laurence DUMAS, Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : DUMAS Laurence, BERNARDON Régis, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, CAVATA Tanguy, CHICHE Noémie, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam.

Excusé(s) : GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, ROZAN Ghislaine, RAMEAU Maryse.

Absent(s) : BERNARDON Rémy.

Pouvoir(s) : GAY Julien à CAVATA Tanguy, SOUTRENON Sylviane à DUMAS Laurence, ROZAN Ghislaine à BERNARDON Régis.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 :
 - o Arrêt par Madame le Maire et le/la secrétaire de séance ;
 - o Approbation du procès-verbal par le Conseil municipal ;
- Décision modificative du budget n°1 ;
- Questions diverses ;

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 19 heures, fait état des présents, des absences et des pouvoirs.

Elle constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Madame Anne AMATO, Conseillère municipale est désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

- **Arrêt par Madame le Maire et Madame Ghislaine ROZAN, adjointe**

Madame Ghislaine ROZAN, adjointe, a donné pouvoir pour la représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur Régis BERNARDON.

De ce fait, Madame le Maire et Monsieur Régis BERNARDON, adjoint, arrêtent le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 et signent ainsi ce document.

- **Approbation par le Conseil municipal**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

De ce fait, le procès-verbal devient communicable aux conseillers municipaux et au public.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

NEANT.

Décision modificative du budget n° 1

Délibération n° 2024_031

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024_021 relative au vote du budget primitif 2024 et précise qu'il a été omis d'inscrire le déficit d'investissement 2023 et qu'il convient donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

De l'article

2151 Réseaux de voirie.....	20 000,00 €
2188 Immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €
2318 Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles.....	121 961,71 €

A l'article

001 Déficit d'investissement reporté	146 461,71 €
--	--------------

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **DONNE** son accord sur cette décision modificative du budget n°1,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Madame le Maire précise qu'un mail a été adressé aux associations afin de les interpeller sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Madame Anne AMATO, Conseillère municipale a été surprise par l'envoi de ce mail et craint la réaction des associations.



Madame Myriam QUIBLIER, Conseillère municipale demande comment c'est passé le gouter intergénérationnel. Madame le Maire lui répond que cet après-midi c'est très bien déroulé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 20.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 13 mai 2024.

Vu par nous, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 13 mai 2024

Le secrétaire de séance Anne AMATO 	Le Maire, Laurence DUMAS 
--	--